

PRINCIPES ET PRIORITÉS

Assurance médicaments 2.0



ASSOCIATION DES
PHARMACIENS
DU CANADA

CANADIAN
PHARMACISTS
ASSOCIATION

Avant-propos

Objectif

Pour renouveler les discussions nationales sur un cadre pancanadien d'assurance médicaments, il faut présenter des preuves claires aux décideurs. L'Association des pharmaciens du Canada, à titre de porte-parole national des pharmaciens canadiens, s'engage à réunir ces preuves et à obtenir un consensus dans le cadre de son initiative Assurance médicaments 2.0.

Assurance médicaments 2.0

L'initiative Assurance médicaments 2.0 est un processus de développement de politiques à plusieurs étapes visant à atteindre un consensus à l'échelle du Canada et à relancer la conversation sur l'assurance médicaments. Jusqu'à maintenant, la plupart des discussions sur le sujet ont porté sur la limitation des coûts. Par contre, la façon d'assurer un prix juste pour les médicaments et l'accès aux médicaments nécessaires sont d'autres éléments de ce casse-tête. Pour assurer la sécurité et l'efficacité des pharmacothérapies et des résultats optimaux en matière de santé, il est important que les patients aient accès à toute la gamme des services offerts par les pharmaciens, y compris le renouvellement des ordonnances, les injections, les plans de soins et les modifications d'ordonnances. En cernant les principes clés, nous présentons les éléments de base d'un cadre pancanadien exhaustif visant à améliorer la santé des Canadiens qui pourrait être adopté par les gouvernements et les décideurs.

Principes et priorités

En tant que professionnels de la santé de première ligne, les pharmaciens canadiens connaissent bien les obstacles existants aux pharmacothérapies appropriées. Une des premières étapes de la mise en place d'un cadre pancanadien d'assurance médicaments est la présentation dans ce document des principes et des priorités reflétant



les opinions des pharmaciens canadiens. Ces opinions ont été recueillies par des consultations directes des organismes membres et affiliés et des pharmaciens et dans le cadre d'un sondage national mené auprès de quelque 2000 Canadiens. Il est ressorti clairement de cet exercice qu'un cadre pancanadien d'assurance médicaments doit aborder les trois principes clés suivants :

- 1 **ACCÈS ET ÉQUITÉ :**
Accès accru aux médicaments pour tous les Canadiens
- 2 **SÉCURITÉ ET EFFICACITÉ :**
Une pharmacothérapie optimale pour de meilleurs résultats en matière de santé
- 3 **INNOVATION ET DURABILITÉ :**
Une couverture durable et novatrice pour appuyer les soins axés sur le patient.

Tous les Canadiens, sans égard à leur statut social ou économique, à leur état de santé ou à leur lieu de résidence, devraient avoir accès aux meilleures pharmacothérapies qui soient, ce qui comprend à la fois l'accès aux médicaments et aux services pharmaceutiques. Il est essentiel qu'un cadre pancanadien d'assurance médicaments reconnaisse l'importance des médicaments et des services pharmaceutiques pour l'amélioration de la santé des Canadiens.

Principe 1 : Accès et équité

Tous les Canadiens devraient avoir accès aux médicaments et aux services pharmaceutiques médicalement nécessaires, sans égard à leur revenu ou à leur province ou territoire de résidence.

Au Canada, le système de soins de santé universel donne accès à tous les services médicalement nécessaires fournis par des hôpitaux ou des médecins, mais ne comprend pas l'accès aux médicaments sur ordonnance en dehors d'un contexte hospitalier. Si toutes les provinces et les territoires offrent une certaine forme d'assurance médicaments, le type et la couverture varient grandement. Certaines provinces offrent une assurance médicaments à certaines populations seulement (habituellement les personnes âgées et celle recevant de l'aide sociale), tandis que d'autres couvrent les personnes qui font face à des coûts élevés des médicaments par rapport à leur revenu et d'autres fournissent des régimes d'assurance médicaments. Si les médicaments sous ordonnance sont parmi les outils les plus puissants du système de soins de santé actuel, un trop grand nombre de Canadiens n'ont pas les moyens de faire exécuter leurs ordonnances.

Même si les médicaments sur ordonnance dispensés à l'extérieur des hôpitaux ne sont pas inclus dans la Loi canadienne sur la santé (LCS), les principes de la LCS sont fréquemment invoqués dans les revendications pour un régime d'assurance médicaments pancanadien. L'intégralité, l'universalité, la transférabilité et l'accessibilité sont des principes axés sur le patient qui visent à assurer l'accès pour tous les Canadiens à un régime d'assurance maladie couvrant tous les services médicalement nécessaires fournis par des hôpitaux ou des médecins. Si le cadre pancanadien d'assurance médicaments doit accorder la priorité à l'accès

Quelle est l'envergure du problème?

Des études récentes révèlent qu'un Canadien sur dix n'a pas les moyens de faire exécuter ses ordonnances. D'autres études vont plus loin et affirment que le problème touche un ménage canadien sur quatre.



Si les pharmaciens sont en contact direct avec des Canadiens qui n'ont pas les moyens de payer les médicaments médicalement nécessaires, on ne saisit pas encore l'ampleur du problème d'accès aux médicaments sur ordonnance auquel font face les Canadiens. Pour concevoir un cadre pancanadien d'assurance médicaments, les gouvernements et les décideurs doivent pouvoir examiner des données probantes afin de mieux comprendre les obstacles financiers actuels à des résultats optimaux en matière de santé.

aux médicaments pour tous les Canadiens, cela ne signifie pas nécessairement que la couverture doit être la même pour tous. Le régime d'assurance médicaments doit faire en sorte que les Canadiens vulnérables, qui ne sont pas présentement couverts ou adéquatement couverts par un régime public ou privé, soient couverts par le cadre pancanadien d'assurance médicaments et que les régimes privés continuent de jouer leur rôle.

PRIORITÉ 1 : Aucun Canadien ne doit être laissé de côté

Un cadre pancanadien d'assurance médicaments doit accorder la priorité à la couverture des Canadiens vulnérables qui ne sont pas présentement couverts ou adéquatement couverts par un régime d'assurance médicaments public ou privé.

On se préoccupe particulièrement des Canadiens à faible revenu qui sont plus susceptibles de ne pas faire exécuter leurs ordonnances en raison des coûts que les Canadiens à revenu moyen ou élevé, même si le coût des médicaments touche tous les Canadiens. Les Canadiens à revenu moyen et élevé sont également plus susceptibles d'avoir une assurance privée, directement ou par l'intermédiaire de leur employeur, et ont donc moins besoin d'assistance gouvernementale. Même si les seuils de revenu admissible varient, les Canadiens à faible revenu ont un certain accès à une assurance catastrophique pour des médicaments sur ordonnance. Un sondage récent révèle qu'une majorité de Canadiens sont satisfaits de leur régime d'assurance médicaments privé. Une compréhension plus grande des lacunes des régimes d'assurance médicaments publics et privés en ce qui concerne les médicaments sur ordonnance et les services des pharmaciens permettra d'élaborer un cadre pancanadien d'assurance médicaments efficace sans éliminer les éléments qui semblent efficaces pour les Canadiens.

PRIORITÉ 2 : Plus que des médicaments

Un cadre pancanadien d'assurance médicaments devrait assurer que les Canadiens ont accès à toute la gamme des services pharmaceutiques.

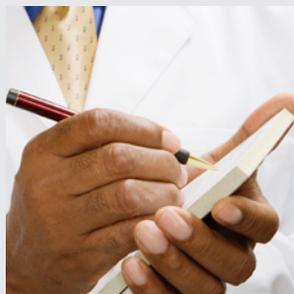
L'utilisation sécuritaire et appropriée des médicaments revêt une grande importance pour les pharmaciens. Plus que jamais, l'élargissement de la pratique signifie que les Canadiens ont un accès direct aux services pharmaceutiques, ce qui assure une utilisation

Définir les services pharmaceutiques

Le Cadre canadien relatif aux services pharmaceutiques (Plan directeur pour la pharmacie) définit trois catégories de services pharmaceutiques :



**Service d'exécution
des ordonnances
de base**



**Services améliorés
relatifs aux
médicaments**



**Services améliorés
aux patients**

Les services pharmaceutiques doivent être appropriés, efficaces et sécuritaires.

plus sécuritaire et appropriée des médicaments. En offrant des services précis, comme l'adaptation d'une ordonnance, l'optimisation du traitement, les prescriptions d'urgence et l'évaluation exhaustive de la pharmacothérapie, les pharmaciens offrent aux Canadiens des conseils d'experts, ce qui favorise une utilisation efficace et sécuritaire des médicaments sur ordonnance. La recherche révèle que les pharmaciens qui exercent toutes les tâches prévues dans leur rôle élargi réduisent non seulement les coûts des soins de santé à court terme, mais génèrent également des économies d'échelle en augmentant la capacité du système et l'accès aux soins de santé primaires. Un cadre pancanadien d'assurance médicaments doit inclure l'accès à toute la gamme des services pharmaceutiques.

PRIORITÉ 3 : Couverture à l'endroit et au moment requis

Un cadre pancanadien d'assurance médicaments doit reconnaître la nécessité d'offrir une couverture uniforme dans tout le continuum de soins.

Comme les soins sont de plus en plus offerts dans la collectivité plutôt que dans les établissements de santé, il convient de se demander si l'ensemble disparate de régimes d'assurance actuel est suffisant pour fournir aux Canadiens les soins dont ils ont besoin. Par exemple, si la chimiothérapie administrée à l'hôpital est entièrement couverte, les traitements anticancéreux à administration orale pris à la maison ne le sont pas toujours. Une couverture comparable indépendante du lieu d'administration permettrait de réduire les inégalités le long du continuum de soins, des résidences de soins de longue durée à l'hôpital, et les ruptures de traitement qui risquent de survenir si les médicaments et les services pharmaceutiques ne sont pas couverts dans les foyers de soins et la collectivité. L'harmonisation des prestations versées pour les médicaments le long du continuum de soins est un facteur important pour l'optimisation de la pharmacothérapie pour tous les Canadiens. De plus, une couverture uniforme le long du continuum de soins devrait être offerte à tous les Canadiens, sans égard à leur province ou leur territoire de résidence.



Principe 2 : Sécurité et efficacité

Le régime d'assurance médicaments devrait être fondé sur les études les plus probantes et couvrir les pharmacothérapies efficaces et sécuritaires tout en offrant un accès en temps opportun aux nouveaux médicaments.

Un cadre pancanadien d'assurance médicaments doit être fondé sur des données précises et opportunes sur la sécurité et l'efficacité des médicaments. De plus, tous les intervenants doivent jouer un rôle de coordination de la gestion et de l'utilisation appropriées de traitements médicamenteux efficaces et sécuritaires. Une couverture élargie d'assurance médicaments pourrait atténuer le problème de sous-utilisation des médicaments. Le cadre pancanadien doit également assurer que l'harmonisation favorise la rédaction d'ordonnances appropriées, contribue à prévenir les pénuries de médicaments et favorise l'utilisation sécuritaire et efficace des médicaments.

PRIORITÉ 1 : Couverture fondée sur des preuves

Un cadre pancanadien d'assurance médicaments devrait assurer que les médicaments admissibles sont sélectionnés en fonction des meilleures preuves et résultats disponibles.

La couverture des médicaments sur ordonnance au Canada est entravée par le manque d'harmonisation de la couverture entre les provinces et les territoires et les régimes d'assurance public et privés. L'adoption d'une liste normalisée de médicaments assurés permettrait d'uniformiser la couverture entre les provinces et les territoires et les types de régimes, tout en réduisant les doublons. Des preuves scientifiques, y compris les données provenant d'études pharmacoéconomiques, devraient servir de fondement pour les décisions concernant les médicaments assurés.

Si la plupart des régimes d'assurance médicaments provinciaux ont adopté une telle procédure, les données probantes devraient être appliquées de façon uniforme partout au Canada. Une liste de médicaments assurés rationalisée offrirait un accès équitable aux médicaments tout en augmentant le caractère approprié des ordonnances ainsi que la sécurité et l'efficacité des soins aux patients. Un programme d'assurance médicaments pancanadien doit également viser à améliorer les soins aux patients par une meilleure surveillance des patients.

PRIORITÉ 2 : Ordonnances électroniques

Un cadre pancanadien d'assurance médicaments doit inclure des normes nationales en matière d'ordonnances électroniques.

Une ordonnance électronique consiste à créer, avec un système électronique, des renseignements sur l'ordonnance et à les transférer entre les fournisseurs de soins de santé, du dossier médical électronique du prescripteur au logiciel de la pharmacie. L'impact positif sur les soins du patient et l'innocuité sont des avantages majeurs des ordonnances électroniques. Lorsque le système d'ordonnance électronique sera mis en œuvre, il permettra de réduire les risques d'erreur et les communications entre les fournisseurs de soins de santé. Le système d'ordonnances électroniques permettra également d'intégrer des systèmes de sécurité et d'alerte à la rédaction des ordonnances et d'offrir un soutien à la prise de décisions cliniques, ainsi que des données sur la liste des médicaments assurés et les coûts. Ces avantages ne sont pas seulement favorables aux patients, mais à tout le système de santé, puisqu'ils permettent d'augmenter la sécurité de la distribution et la surveillance de la pharmacothérapie. Ils favorisent également la prise de décision éclairée, car les renseignements concernant les antécédents pharmaceutiques, le médicament, le traitement, la liste des médicaments assurés et les coûts sont disponibles au point de prescription. Un cadre pancanadien d'assurance médicaments devrait mettre l'accent sur l'harmonisation requise entre les provinces, les territoires et les réglementations pour mettre en œuvre un système d'ordonnances électroniques et promouvoir l'utilisation sécuritaire et efficace des médicaments. La mise en œuvre du système devrait tenir compte de la confidentialité, de la sécurité et des choix du patient.



PRIORITÉ 3 : Approvisionnement et qualité des médicaments

Un cadre pancanadien d'assurance médicaments devrait prévenir les pénuries de médicaments et assurer la qualité des médicaments.

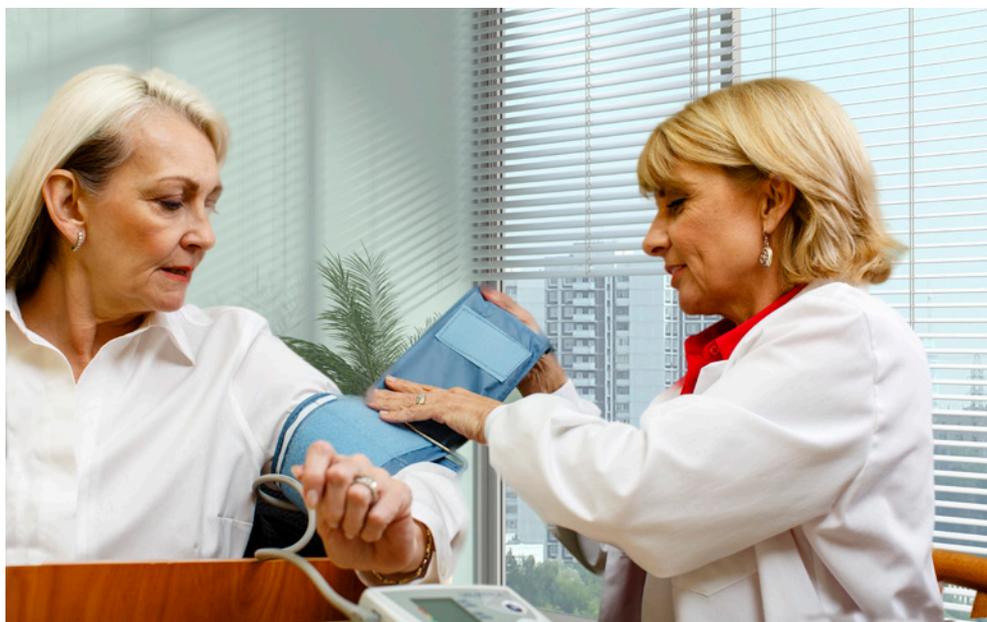
Les pénuries de médicaments sont de plus en plus fréquentes au Canada et risquent de compromettre la sécurité des patients. Des sondages effectués auprès de professionnels de la santé, dont des pharmaciens, confirment que les pénuries de médicaments ont un impact négatif sur les soins aux patients et les résultats en matière de santé. À l'heure actuelle, il n'y a pas au Canada de mécanisme de supervision du système de distribution des médicaments et aucun organisme ne peut être tenu responsable de la chaîne d'approvisionnement, d'un point de vue systémique. Les pénuries de médicaments prouvent clairement que des structures de réglementation améliorées sont requises et qu'il faut mettre l'accent sur les moteurs économiques influant sur la qualité et la fiabilité des produits. Un cadre pancanadien d'assurance médicaments devrait inclure des mesures visant à prévenir les pénuries de médicaments et à assurer la qualité des médicaments.

Principe 3 : Innovation et durabilité

Des investissements ciblés dans des modèles novateurs de prestation des soins de santé permettront d'assurer la durabilité.

Pour avoir un régime d'assurance médicaments durable, il est essentiel de limiter les coûts des médicaments, même s'il s'agit là d'une solution incomplète. Le contrôle des coûts est un des facteurs dont il faut tenir compte dans l'élaboration du cadre pancanadien d'assurance médicaments. D'autres stratégies, comme l'amélioration de l'observance des ordonnances et la réduction des pertes, sont également requises. Une assurance médicaments abordable et durable permettrait d'optimiser les résultats en matière de santé et les soins axés sur les patients. L'importance que les gouvernements accordent à la réduction des prix des médicaments afin d'améliorer l'accès aux médicaments et leur abordabilité ne doit pas faire obstacle à l'amélioration des soins et des résultats en matière de santé ou l'utilisation optimale de l'argent consacré à la santé.

Les dépenses liées aux médicaments sur ordonnance représentent 13,4 % des dépenses totales en santé du Canada (214,9 milliards de dollars). Une fixation trop grande sur le prix des médicaments risque de nous faire manquer les occasions d'économies de coûts dans d'autres domaines du système de la santé, comme un meilleur respect des ordonnances, un dépistage précoce, la gestion des maladies chroniques et les mesures préventives de santé.



Assurance médicaments 2.0 s'appuie sur des preuves confirmant qu'un cadre pancanadien d'assurance médicaments devrait reconnaître le rôle joué par les payeurs publics et privés. Un sondage récent révèle que la plupart des personnes couvertes par un régime d'assurance médicaments étaient satisfaites de leur régime. De plus, les Canadiens estiment qu'un cadre pancanadien d'assurance médicaments devrait cibler les gens qui ne sont pas couverts ou les patients qui font face à des situations extrêmes. Il est clair qu'une approche uniforme de la couverture d'assurance médicament n'est ni abordable, ni efficace, ni efficiente.

PRIORITÉ 1 : L'évolution et non la révolution

Un cadre pancanadien d'assurance médicaments doit être fondé sur la coopération et la collaboration entre les régimes privés et publics.

L'innovation ne signifie pas toujours qu'il faut repartir de zéro. S'il est avantageux de rechercher un accès accru pour les personnes dans le besoin, les gouvernements et les décideurs doivent être guidés par les principes d'évolution et non de révolution, au moment d'élaborer un cadre pancanadien d'assurance médicaments. Les gouvernements et l'industrie des assurances doivent travailler ensemble pour définir des mécanismes permettant de mettre les risques en commun, de cerner les lacunes et de résoudre les problèmes de couverture. Le secteur public et le secteur privé doivent étudier ces enjeux ensemble, proposer des options et consulter les employeurs et le public pour déterminer leur volonté de payer. Si un cadre pancanadien d'assurance médicaments doit offrir un accès équitable aux médicaments et aux services pharmaceutiques médicalement nécessaires, les Canadiens devraient avoir la possibilité de bonifier l'assurance de base.

PRIORITÉ 2 : Partage des coûts

Un cadre pancanadien d'assurance médicaments devrait inclure des contributions liées aux ressources des patients, afin d'assurer la durabilité du programme sans créer d'obstacle à l'accès par les patients.

Les contributions liées aux ressources des patients au coût des médicaments sont une composante importante des régimes publics d'assurance médicaments actuels au Canada. Par l'imposition de primes et d'autres mécanismes de partage des coûts, les provinces et les territoires s'efforcent d'assurer la durabilité à long terme de leurs programmes d'assurance médicaments. Un cadre pancanadien d'assurance médicaments doit inclure des mécanismes de

conception de programme qui ne pénalisent pas les patients pour les traitements qu'ils doivent suivre ou leur capacité de payer, tout en assurant la durabilité à long terme du cadre. Le partage des coûts doit promouvoir l'efficacité, tout en garantissant un accès équitable aux pharmacothérapies pour les Canadiens plus vulnérables.

PRIORITÉ 3 : Investir dans l'innovation

Un cadre pancanadien d'assurance médicaments doit inclure un financement visant à appuyer des modèles novateurs de prestation de soins de santé.

Les changements à l'approche canadienne en matière d'assurance médicaments présenteront des avantages en matière de coûts pour les gouvernements et les payeurs privés. La création d'un cadre pancanadien d'assurance médicaments permettra d'intégrer des modèles novateurs de prestations de soins de santé dans l'infrastructure du programme, ce qui assurera sa durabilité à long terme. Nonobstant la couverture offerte par ce cadre pancanadien, un nouveau modèle requiert toujours un catalyseur financier pour permettre l'établissement de systèmes novateurs visant à améliorer la sécurité des patients et l'utilisation optimale des fonds. Les ordonnances électroniques et l'accès exhaustif aux services des pharmaciens sont deux initiatives qui pourraient obtenir un financement en matière d'innovation afin d'assurer la durabilité à long terme d'un cadre pancanadien d'assurance médicaments.





ASSOCIATION DES
PHARMACIENS
DU CANADA

CANADIAN
PHARMACISTS
ASSOCIATION

Association des pharmaciens du Canada

prom. 1785 Alta Vista, Ottawa, ON K1G 3Y6

☎ 1-800-917-9489 ☎ 613-523-0445 ✉ advocacy@pharmacists.ca

www.pharmacists.ca